
**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER POUR LA
PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE LOT 6 104 652, DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, DÉPOSÉ DANS LE CADRE
DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
(PPCMOI)**

- le 11 mai 2026, le conseil municipal de Coaticook adoptait la première résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété située sur le lot 6 104 652, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook ;
- l'objet de la demande du PPCMOI vise l'ajout de l'usage Commerce, sous-classe B3 – Commerce d'alimentation et de vente au détail sur la propriété située sur le lot 6 104 652, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook ;
- le 18 juin 2026, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation concernant la demande d'un PPCMOI pour cet immeuble ;
- le 13 juillet 2026, une assemblée publique de consultation a été tenue à cet effet ;
- le 13 juillet 2026, le conseil municipal de Coaticook adoptait une seconde résolution approuvant ledit projet ;
- le 15 juillet 2026, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'un registre jusqu'au 10 août 2026 pour que le projet soit soumis à la tenue d'un référendum et qu'il n'y a eu aucune demande à cet effet ;
- le 10 août 2026, le conseil municipal de Coaticook adoptait la résolution finale approuvant le projet pour la propriété située sur le lot 6 104 652, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook ;
- le 9 septembre 2026, la Municipalité régionale de comté de Coaticook émettait un certificat de conformité relatif au projet ;

Le PPCMOI pour la propriété située sur le lot 6 104 652, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, est autorisé à compter de la date de délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Coaticook, soit le 9 septembre 2026.

DONNÉ à Coaticook ce 21 septembre 2026.

La greffière,



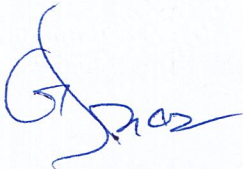
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 21 septembre 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 21 septembre 2026.

Donné à Coaticook, ce 21 septembre 2026

La greffière,



Geneviève Dupras